

Reprinted from

Extrait de

EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE

108
P 414
n° 265

LANGAGE ET POLITIQUE
LANGUAGE AND POLITICS

Edited by Sous la direction de
Maurice Cranston – Peter Mair

BRUYLANT
BRUXELLES

1 9 8 2

I.S.B.N. 2-8027/0294/7 Bruylant
D/1982/0023/7

© 1982 *Institut Universitaire Européen*

Nuova Grafica Fiorentina - Firenze
Manufactured in Italy - Imprimé en Italie.

Ch. Perelman

RHÉTORIQUE ET POLITIQUE

La dégénérescence de la rhétorique et le mépris dont elle a été la victime, suite au triomphe de la pensée bourgeoise, en philosophie, et depuis le romantisme, en littérature, m'obligent à préciser, pour éviter tout malentendu, que j'entends par rhétorique la théorie et la pratique de la communication persuasive. Dans la conception des Anciens, et spécialement de Platon, la rhétorique était considérée comme une psychagogie et, pour cette raison, comme la grande rivale de la philosophie. La nouvelle rhétorique, telle que je l'ai présentée depuis près de trente ans, couvre tout le champ du raisonnement informel: par le fait même, elle englobe toute forme d'argumentation, tous les raisonnements qu'Aristote qualifiait de dialectiques, par opposition aux raisonnements analytiques qu'étudie la logique formelle. Si la rhétorique ainsi conçue a pour objet "l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment"¹, son rôle est central en politique. Tous ceux qui, dans l'antiquité gréco-romaine, préféraient la vie active à la vie contemplative, n'ont pas hésité à lui accorder au moins autant d'importance qu'à la philosophie. Elle est restée d'ailleurs, jusqu'à la fin de l'antiquité, au centre de l'éducation de la jeunesse.

D'où vient le mépris, et même l'oubli, dans lequel elle est tombée au 19^{ème} et dans la première moitié du 20^{ème} siècle? Ils me semblent résulter de la réduction de la rhétorique à une théorie des figures de style, du langage orné, réduction rendue possible par suite d'une mauvaise compréhension du genre épideictique, un des trois genres oratoires qu'Aristote avait distingués dans sa rhétorique, à

côté des genres délibératif et judiciaire.

Dans les débats politiques et judiciaires, des orateurs défendent des thèses opposées et cherchent, par leurs discours, à gagner l'adhésion de l'auditoire auquel ils s'adressent. Chacun s'efforce de prouver la supériorité de la thèse qu'il défend et de mettre en évidence les faiblesses et les défauts de celle de son adversaire. Mais qu'en est-il du discours épидictique, tel un éloge funèbre, où l'orateur développe une thèse que personne ne conteste?

Pour Aristote, devant un pareil discours, les auditeurs ne sont que des spectateurs et si éventuellement ils doivent juger, c'est uniquement, comme dans les concours olympiques, pour décider quel orateur mérite la couronne du vainqueur². C'est pourquoi le discours épидictique où un orateur solitaire développait une thèse qui n'était guère controversée, était apprécié comme un morceau d'apparat, une oeuvre d'artiste ou de virtuose, dont l'effet le plus visible était d'illustrer le nom de son auteur. Les rhéteurs romains qui exerçaient leurs élèves dans les deux autres genres, relevant de l'éloquence pratique, en avaient abandonné l'étude aux grammairiens, maîtres de beau langage³. Très vite, ce genre fut considéré comme de la littérature, dans le mauvais sens du mot. Mais en fait, ce genre est au coeur de la rhétorique, telle que nous la concevons, car c'est de lui que dépend toute argumentation sur des valeurs. Si comme le pense Aristote⁴ c'est du rôle que remplissent les auditeurs que dépend le genre du discours, dans les discours délibératif et judiciaire, ils jugent de ce qui est utile ou de ce qui est juste, dans le discours épидictique, dont les fins sont le beau et le laid, les théoriciens de la rhétorique mêlent le beau, qu'exalte le discours, avec la valeur esthétique du discours lui-même. De là une confusion déplorable entre le discours visant à exercer une action sur un auditoire et le discours comme oeuvre d'art: ce qui était oeuvre rhétorique devient oeuvre littéraire, relevant de la poétique.

Nous savons que Cicéron, après avoir perdu le procès où il défendait Milon, a modifié et publié sa plaidoirie. Ne s'adressant plus à des juges, mais à des amateurs éclairés, capables d'apprécier la facture du "Pro Milone", le discours de Cicéron, à suivre Aristote, aurait dû relever également du genre épидictique, puisque le lecteur cesse d'être juge pour devenir spectateur. Mais il me semble dangereux de confondre un type de discours avec ce qui est devenu son imitation littéraire, et plus particulièrement le but recherché par un orateur dans un discours épидictique avec l'effet que cherche à pro-

duire un artiste qui imite ce genre de discours pour mettre en valeur son savoir-faire.

Celui qui prononçant l'éloge du défunt devant le cercueil d'un ami disparu aurait autre chose en vue que de faire communier l'assemblée autour du souvenir qu'il évoque, serait condamné pour son exhibitionnisme. Et La Bruyère a raison de se moquer de ce prédicateur et de ses ouailles qui, l'ayant entendu en sont émus et touchés au point de résoudre dans leur cœur, sur ce sermon de *Théodore*, qu'il est encore plus beau que le dernier qu'il a prêché⁵.

En fait le but de l'orateur, dans le discours épideictique, est de contribuer à la mise en valeur des valeurs, de créer une communion spirituelle autour des valeurs communes, ou'il s'agisse de valeurs abstraites, telles que la liberté ou la justice, pu de valeurs concrètes, telles qu'Athènes ou les soldats tombés au combat. Quand il s'agit de prononcer un tel discours, d'être, pour ainsi dire, l'éducateur de sa communauté, il faut déjà posséder une certaine qualité, exercer une fonction, posséder un prestige qui autorisent l'orateur à prendre la parole dans des circonstances solennelles et à soutenir ce qu'il exalte par l'autorité dont il jouit. Alors qu'il va de soi que, dans les débats judiciaires les parties, quelles qu'elles soient, puissent toujours se faire entendre. Qu'il est normal que, dans une délibération, chaque point de vue puisse se manifester. Quand il s'agit de discours épideictiques, qui exaltent les valeurs communes de l'auditoire, la qualité de celui qui sera, pour ainsi dire, le porte-parole de la communauté est essentielle. Son rôle sera d'exalter publiquement les valeurs autour desquelles la communauté se forme, dans lesquelles elle communique. Sans la commune dévotion à de telles valeurs, il n'y a pas de communauté politique ou religieuse. C'est elle qui unit les membres d'une telle communauté, qui lui permet de surmonter les crises passagères, les désaccords sur des problèmes secondaires et les conflits personnels qui ne manquent pas de surgir dans tout groupe humain dont les membres entretiennent entre eux des relations multiples et durables. Rien d'étonnant que, dans l'histoire de l'éloquence, aient illustré le genre épideictique des discours d'hommes politiques tels que Périclès, Lincoln ou Churchill qui cherchaient à exalter les valeurs communautaires avant de subir une dangereuse épreuve.

Pour que le régime démocratique puisse fonctionner, pour qu'une minorité s'incline devant la majorité après une délibération, il faut que les valeurs communes à tous les membres de la communauté soient considérées comme plus fondamentales que tout ce qui

tend à les séparer. Sans ces valeurs, sans l'unité spirituelle que le discours épideictique se doit de renforcer, il n'y a ni majorité ni minorité, mais deux groupes antagonistes qui s'affrontent, où le groupe le plus fort domine le groupe le plus faible et où ne comptent que les rapports de force. La vie politique, quand elle est autre chose que l'oppression du plus faible par le plus fort, présuppose l'adhésion à des valeurs communes, à des traditions et des institutions communes, à des intérêts communs qui serviront de norme et de critère pour la solution des conflits tant en matière politique que judiciaire. En effet toute argumentation, quand il s'agit de matières controversées doit faire appel, comme norme et comme critère, à ces valeurs communes pour emporter l'adhésion de l'auditoire. Il faut donc que ces valeurs ne soient pas mises en question, que la fidélité qu'elles commandent soit inconditionnelle et que rien ne soit négligé pour renforcer leur emprise sur l'esprit des membres de la communauté. A la limite, ces valeurs mises sur le pavois seront considérées comme absolues, comme sacrées, comme intouchables et même indiscutables. On parviendra, en ce qui les concerne, au degré suprême de dévotion et de vénération quand, pour accroître leur emprise émotive, on les représentera par des symboles, pour lesquels on est prêt à vivre et à mourir. La croix, le drapeau, autant de symboles qui commandent les émotions d'une communauté religieuse ou politique. Leur rituel prescrira la conduite à observer à leur égard: à tel moment il faut se lever ou s'agenouiller, saluer ou chanter en chœur. A leur égard, il est inconvenant de poser des questions, d'élever des doutes, de demander des explications ou de s'insurger.

Comme tout pouvoir politique était, à l'origine, associé à une commune religion, pendant bien longtemps, c'étaient les valeurs religieuses qui légitimaient l'exercice du pouvoir. Quand, avec la sécularisation du pouvoir politique, sa légitimité a été justifiée par des idéologies de toute espèce, le symbolisme et le rituel religieux ont pu servir de modèle à un symbolisme et un rituel patriotiques. On sait avec quel empressement les régimes totalitaires ont imité la pompe, le cérémonial, les processions et les cantiques de l'Eglise. Les régimes démocratiques, plus individualistes, ont préféré légitimer l'exercice du pouvoir par des considérations d'ordre quantitatif, comme la majorité des élus ou la plus grande utilité du plus grand nombre. Ces idéologies sont égalitaires, dans la mesure où elles présupposent que l'intérêt d'un homme vaut celui d'un autre, que la manière dont les conséquences d'un acte sont appréciées ne varie

guère d'un homme à un autre et que seules les utilités des individus sont prises en considération. Mais on oublie que seule l'existence d'une communauté permet de déterminer les individus dont les intérêts seront pris en considération. Il faut d'abord vouloir l'ordre politique qui transcende les particularismes et les conflits d'intérêts, la communion dans une Eglise quelles que soient les divergences dans l'interprétation des textes sacrés, pour que prévalent la soumission aux lois, l'obéissance aux autorités, le respect de l'ordre établi.

Il est vrai que l'État dispose, en cas de besoin, de la force armée pour se faire obéir. Mais cet argument ne vaut pas pour les organisations qui ne disposent pas d'un pouvoir de contrainte. Et l'histoire récente nous a appris que l'armée, quand elle n'est pas constituée par une troupe d'esclaves ou de mercenaires, dominés par la crainte ou l'appât du gain, risque la démoralisation et une décomposition à brève échéance à défaut d'idéaux communs, de valeurs communes dont elle est prête à assumer la défense. La guerre du Vietnam, la révolte en Iran, ont prouvé que la supériorité des armes ne prévaut pas à la longue, si les combattants ne sont pas convaincus qu'ils luttent pour la bonne cause.

A ce point de vue, il semble évident que le positivisme et le marxisme ont contribué au déclin de l'Europe, en propageant le scepticisme et le cynisme concernant les valeurs. Si toutes les idéologies ne sont que des attrape-nigauds, si toute autorité se réduit au nombre de divisions armées dont on dispose, la seule supériorité qui compte est militaire, les seuls arguments qui portent sont les balles et les bombes. La raison du plus fort est alors toujours la meilleure.

Je m'étonne que des révolutionnaires qui sont normalement les moins nombreux et les plus faibles, puissent défendre de pareilles thèses. S'ils ne croient pas en l'existence d'une cause qui vaut qu'on se sacrifie pour elle, comment comprendre leur acharnement à combattre l'ordre établi, car s'il n'y a pas de bonne cause, il n'y a pas non plus de cause mauvaise et toute la vie politique se résume à une sordide lutte d'intérêts.

Pour conclure, il me semble impossible, à moins de retourner à la barbarie, d'éliminer de la vie politique la rhétorique telle que je la conçois. Une pareille conception réduirait d'ailleurs à néant le rôle de la raison pratique, celui de la philosophie dans la conduite des hommes.

Si la rhétorique est la technique de la communication persuasive, on pourrait caractériser la philosophie par le recours à une argumen-

tation raisonnable, c'est-à-dire s'adressant à tous les hommes en tant qu'êtres doués de raison. Les valeurs prônées par les philosophes ne sont pas celles d'une communauté particulière, ce sont les valeurs universelles, communes à toute l'humanité. La rhétorique philosophique, qui caractérise la pensée occidentale, fait appel à la raison, à la vérité, à la liberté et à la justice, au respect de la dignité humaine, des principes universels de droit et de morale.

Les discours philosophiques se présentent souvent comme révolutionnaires car, par delà les communautés historiques, ils s'adressent à toute l'humanité. Leurs discours ne pénètrent que lentement dans les consciences, car ils ne disposent d'aucune force armée pour soutenir leurs arguments. Si c'était le cas, ce serait pour leur malheur, car leurs visées universalistes seraient déviées et mises au service du pouvoir qui les utiliserait au lieu de les servir. C'est pourquoi je suis opposé à l'idéal du roi-philosophe qui me semble aussi dépassé que l'idéal d'un roi qui imposerait sa religion à tous ses sujets, car il n'y a pas de philosophie sans la liberté de pensée, opposée à toute forme de contrainte. S'il est vrai que les discours épидictiques sont essentiels pour la formation d'un esprit communautaire, les discours des philosophes préudent à la formation d'une communauté universelle au-delà de tous les particularismes. Même si l'organisation politique d'une telle communauté n'étant qu'un rêve ou une utopie, il est important que leurs efforts tendent à faire prévaloir la raison c'est-à-dire l'universel, dans les affaires humaines.

Notes

¹ Cf. Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique* (Bruxelles, 1976), p. 5.

² Aristote, *Rhétorique*, I, 1358b, 2-7.

³ V. à propos du genre épидictique, notre *Traité de l'argumentation*, § 11.

⁴ Aristote, *Rhétorique*, I, 1386, 1.

⁵ La Bruyère, *Les caractères*, De la chaire II, Bibl. de la Pléiade, p. 460.